

13 oct. — Arrêté n° 592/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Tigoué Atta Ahlin.	79
13 oct. — Arrêté n° 593/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Borma Yamba.	80
13 oct. — Arrêté n° 596/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Zanou Edoh.	80
13 oct. — Arrêté n° 598/MEF/CR portant concession d'une pension aux ayants-cause de feu Ayéwoanou Kossi Houhouenou Hifo.	80
13 oct. — Arrêté n° 599/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Aduayom-Têko Folly Lolo. ...	80
13 oct. — Arrêté n° 600/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Ayivor Kokou Gagli.	81
13 oct. — Arrêté n° 601/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Vivor Amégan Yao Messan. ...	81
13 oct. — Arrêté n° 603/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Aziadapou Amagan.	81
13 oct. — Arrêté n° 604/MEF/CR portant concession d'une pension aux ayants-cause de feu Lawson K. Tévi (Jules)	81
13 oct. — Arrêté n° 608/MEF/CR portant concession d'une pension aux ayants-cause de M. Nadjo Assakoua.	81
13 oct. — Arrêté n° 610/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Yibokoo Kokou.	82
13 oct. — Arrêté n° 613/MEF/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Bidiwana Simdocki.	82
16 oct. — Arrêté n° 616/MEF/CR portant révision de la pension de retraite à M. Nouchet Sékin Koffi Mitronounga.	82
16 oct. — Arrêté n° 617/MEF/CR portant concession d'une pension à l'ayant-cause de feu Mawussi Aboki (Antoine)	83
16 oct. — Arrêté n° 618/MEF/CR portant révision de la pension de retraite de M. Ago Tchagao.	83
17 oct. — Arrêté n° 625/MEF/DOM portant rétrocession d'une parcelle de terrain domanial et autorisant son immatriculation.	83
Arrêté n° 85/MEF/CR du 5 mars 1981 portant concession de pension de veuve et d'orphelin aux ayants-cause de M. Kadanga Farara (rectificatif).	83
Arrêté n° 336/MEF/CR du 19 août 1981 portant concession d'une pension de veuve et d'orphelin aux ayants-cause de M. Bodombossou Byssang (Blaise) (rectificatifs)	83
Arrêtés portant approbation de rôles.	84

MINISTERE DE L'EDUCATIONNALE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

1986

1 août — Arrêté n° 39/MEN-RS portant autorisation provisoire d'ouverture de succursale.	86
--	----

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES MINIES ET DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1986

16 sept. — Arrêté n° 31/MEMPT/DGMG/BNRM ouvrant enquête de comodo et incomodo concernant l'ouverture d'un dépôt d'hydrocarbures à Lomé, Bè-Kpoto par la société TEXACO TOGO.	86
---	----

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis de perte de titre foncier	87
Récépissé de déclaration d'association	87
B. C. E. A. O. — Liste des Banques et établissements financiers agréés au TOGO (Mise à jour du 31 décembre 1986).	87

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

DECRET N° 86-177 du 5 septembre 1986 portant modification du décret n° 80-261 du 18 novembre 1980 portant création et statuts de la société des boutiques hors taxes du Togo.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur proposition du ministre de l'économie et des finances ;

Vu l'article 15 de la constitution ;

Vu la loi organique n° 82-5 du 16 juin 1982 relative aux sociétés d'économie mixte ;

Vu la loi organique n° 82-6 du 16 juin 1982 relative aux sociétés d'état et établissements publics à caractère économique ;

Vu le décret n° 82-177 du 30 juin 1982 portant application des lois organiques relatives aux sociétés d'Etat, établissements publics à caractère économique et aux sociétés d'économie mixte ;

Vu le décret n° 80-261 du 18 novembre 1980 portant création et statuts de la société des boutiques hors taxes du Togo ;

Vu le décret n° 86-90 du 20 mai 1986 portant restructuration du gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

D E C R E T E :

Article premier — Les articles 1er et 5 du décret n° 80-261 du 18 novembre 1980 portant création et statuts de la société des boutiques hors taxes du Togo sont modifiés comme suit :

Article 1er nouveau — Il est constitué une société d'Etat à caractère commercial dénommée « Société des boutiques hors taxes du Togo », dotée de la personnalité civile et placée sous le contrôle technique du ministre du commerce et des transports et sous la tutelle administrative du ministre de l'économie et des finances ci-après dénommé ministre de tutelle.

Article 5 nouveau — La société est administrée par un conseil d'administration ainsi composé dont les membres sont désignés par décret :

Le président — sur proposition du ministre de tutelle

Les autres membres sur proposition respectivement :

— du ministre du commerce et des transports ;

— de l'inspection générale d'Etat ;

— de la chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie.

Le conseil élit en son sein un ou plusieurs vice-présidents pour assister et, en cas de besoin, suppléer le président lorsqu'il est empêché.

Art. 2. — Le ministre de l'économie et des finances et le ministre du commerce et des transports sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Lomé, le 5 septembre 1986.
Général G. EYADEMA.